



# DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS 2022

À retourner par courrier/courriel au siège de  
l'UFAL Nationale (27 rue de la Réunion, 75020 PARIS).  
Merci de joindre vos justificatifs originaux.

NOM / Prénom  
Événement

## TRANSPORT

➤ **TRAIN / AVION** (sur présentation des justificatifs) :

Montant dépensé :

➤ **VÉHICULE PERSONNEL**

Nbre de kilomètres	Forfait	Total
	0,324 €/km	€

**Frais de péage et d'autoroute** (sur présentation des justificatifs) :

 €

Total :

➤ **AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN : sur présentation des justificatifs**

Montant demandé :

 €

## DÉCOUCHÉ

Remboursement sur présentation des justificatifs dans la limite de 80€ par nuitée rendue obligatoire par l'absence de transport après 6h du matin permettant d'être à l'heure et/ou un événement sur plusieurs jours. Les repas du soir peuvent être remboursés sur présentation d'un justificatif et dans la limite de 20€ par nuitée déclarée.

➤ Nombre de nuitée rendue obligatoire : .....

➤ Montant dépensé :  €

➤ Nombre de repas du soir rendu obligatoire par le découché : .....

➤ Montant dépensé :  €

TOTAL demandé :  €

Je suis imposable et je souhaite être remboursé aux frais réels et faire un don défiscalisé du montant de mon remboursement, je contacte le trésorier. Cette alternative peut être intéressante en cas de frais kilométriques importants (le barème fiscal s'appliquant), en cas de frais de découché importants ou pour aider l'UFAL.

Date et signature

**Je certifie exactes les informations renseignées.**

Réserve au trésorier

MONTANT À PAYER  €

VISA DU TRÉSORIER

Remboursé le :  
Par : virement - chèque - autre  
Banque :